

## Déclaration des ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'UEO (Rome, 27 octobre 1984)

**Légende:** Réuni à Rome les 26 et 27 octobre 1984 en session extraordinaire, à l'occasion du 30e anniversaire du traité de Bruxelles modifié, le Conseil des ministres de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), rassemblant ministres des Affaires étrangères et de la Défense, décide de mieux utiliser le cadre de l'UEO pour approfondir la coopération entre les États membres dans le domaine de la politique de sécurité. La déclaration de Rome lance la revitalisation de l'UEO.

**Source:** Western European Union - Union de l'Europe occidentale. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Union de l'Europe occidentale, [02.08.2002]. Disponible sur <http://www.weu.int/index.html>.

**Copyright:** (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_des\\_ministres\\_des\\_affaires\\_etrangeres\\_et\\_de\\_la\\_defense\\_de\\_l\\_ueo\\_rome\\_27\\_octobre\\_1984-fr-c44c134c-aca3-45d1-9e0b-04d4d9974ddf.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_des_ministres_des_affaires_etrangeres_et_de_la_defense_de_l_ueo_rome_27_octobre_1984-fr-c44c134c-aca3-45d1-9e0b-04d4d9974ddf.html)

**Date de dernière mise à jour:** 22/06/2015

DECLARATION DE ROME

1. A l'invitation du gouvernement italien, les ministres des affaires étrangères et de la défense des sept Etats membres de l'Union de l'Europe occidentale se sont réunis en session extraordinaire à Rome les 26 et 27 octobre 1984 pour marquer le 30ème anniversaire du Traité de Bruxelles modifié.

2. Les ministres ont souligné l'importance du Traité et leur attachement à ses objectifs :

renforcer la paix et la sécurité,  
promouvoir l'unité et encourager l'intégration progressive de l'Europe,  
développer une coopération plus étroite entre les Etats membres et avec d'autres organisations européennes

3. Conscients de la nécessité constante de renforcer la sécurité occidentale et des dimensions géographique, politique, psychologique et militaire qui sont particulières à l'Europe occidentale, les ministres ont marqué leur résolution de mieux utiliser le cadre de l'U.E.O. en vue d'approfondir la coopération entre les Etats membres dans le domaine de la politique de sécurité, et de favoriser le consensus. A cet égard, ils appellent à la poursuite des efforts visant à sauvegarder la paix, à renforcer la dissuasion et la défense, et ainsi à consolider la stabilité par le dialogue et la coopération.

.../...

1012  
018469 19 17:15  
2

4. Les ministres ont rappelé que, depuis 35 ans, l'Alliance atlantique, qui demeure le fondement de la sécurité européenne, a permis de sauvegarder la paix sur le continent. Celle-ci a rendu possible la construction européenne. Les ministres sont convaincus qu'une meilleure utilisation de l'U.E.O. contribuera non seulement à la sécurité de l'Europe occidentale mais aussi à l'amélioration de la défense commune de l'ensemble des pays de l'Alliance atlantique et au resserrement des liens de solidarité de ses membres.
5. Les ministres ont mis l'accent sur le caractère indivisible de la sécurité dans la zone du Traité de l'Atlantique nord. Ils ont rappelé en particulier la contribution essentielle et substantielle de tous les alliés européens et ont souligné l'importance capitale de la contribution de leurs alliés qui ne sont pas membres de l'U.E.O. pour la sécurité commune. Ils ont souligné la nécessité d'une concertation aussi étroite que possible avec eux en tant que complément à leur effort commun.
6. Les ministres sont convaincus qu'une coopération accrue au sein de l'U.E.O. contribuera également au maintien d'une puissance militaire et d'une solidarité politique suffisantes et, sur cette base, à la recherche de relations plus stables entre les pays de l'Est et de l'Ouest, en encourageant le dialogue et la coopération.
7. Les ministres ont rappelé l'attention sur la nécessité d'utiliser au mieux les ressources existantes par une coopération accrue et, au moyen de l'U.E.O., de donner une impulsion politique aux instances de la coopération en matière d'armement.

./...

des discussions approfondies et de chercher à harmoniser leurs vues sur les conditions spécifiques de la sécurité en Europe, notamment sur :

les questions de défense,

la limitation contrôlée des armements et le désarmement,

les incidences sur la sécurité européenne de l'évolution des rapports Est/ouest,

la contribution de l'Europe au renforcement de l'Alliance atlantique, compte tenu de l'importance que revêtent les relations transatlantiques,

- le développement d'une coopération européenne en matière d'armement, coopération à laquelle l'U.E.O. peut donner une impulsion politique,

Ils peuvent également examiner les incidences pour l'Europe des situations de crise dans d'autres régions du monde.

9. Les ministres ont rappelé l'importance de l'Assemblée de l'U.E.O. qui, en tant que seul organe parlementaire européen habilité par traité à débattre des questions de défense, a vocation à jouer un rôle grandissant.

Ils ont souligné l'importante contribution que l'Assemblée a déjà apportée à la rénovation de l'U.E.O. et l'ont appelée à poursuivre ses efforts en vue de renforcer

.../..

consolidation du consensus sur les nécessités de leur sécurité et de leur défense parmi les opinions publiques.

10. En vue de la réalisation de ces objectifs, les ministres ont arrêté un certain nombre de mesures spécifiques tendant à améliorer les structures et l'organisation de l'U.E.O. Ces mesures figurent dans un document distinct.

.../...